

CHAPKA FILMS PRESENTE
EN CO-PRODUCTION AVEC ECHO STUDIO

BENJAMIN LAVERNHE
DE LA COMÉDIE-FRANÇAISE

JULIA PIATON

LIBERTÉ
ÉGALITÉ
HUMANITÉ

LES ENGAGÉS

UN FILM DE
ÉMILIE FRÈCHE



ÉCRIT PAR ÉMILIE FRÈCHE ET GAËLLE MACÉ AVEC LA PARTICIPATION SPÉCIALE DE BRUNO TODESCHINI AVEC LA PARTICIPATION AMICALE DE CATHERINE HIEGEL
LUNA BEVILACQUA HAKIM JEMILI YOUSOUF GUEYE SACHA BEJAOUI

MUSIQUE DE BRUNO BÉGINNÉ
MONTAGE PAR ANNE-SOPHIE BÉGINNÉ
COSTUMEUR : ANNE-SOPHIE BÉGINNÉ
COIFFEUR : ANNE-SOPHIE BÉGINNÉ
MAQUILLAGE : ANNE-SOPHIE BÉGINNÉ
PRODUCTION : ANNE-SOPHIE BÉGINNÉ
DISTRIBUTION : ANNE-SOPHIE BÉGINNÉ
© 2023 CHAPKA FILMS
TOUTES LES DROITS RÉSERVÉS

CHAPKA FILMS (echo studio) CANAL+ CINEA2 CINECAP 4 INDÉFILMS COFFRAGE DÉVELOPPEMENT 9 PRODUCEP ANGOA LA SACEM TANDÈM

DOSSIER PÉDAGOGIQUE

SOMMAIRE

INTRODUCTION

Étranges étrangers de Jacques Prévert
Note d'Émilie Frèche à destination des professeurs
Film et programmes scolaires
Biographie et interview de la réalisatrice

POINT SUR LA MIGRATION

Qu'est ce qu'être réfugié ?
Migrant, réfugié : une distinction pertinente ?
Sur la politique des frontières
La frontière franco-italienne, un lieu de haute surveillance

LA SITUATION DES MINEURS ISOLÉS EN FRANCE

Définition
Un livre en parallèle du film
Zoom sur la scolarisation des mineurs isolés

LES 7 DE BRIANÇON

Les faits
Le délit de solidarité
Concept du droit de résistance à l'oppression
Un lieu : le Refuge
La notion d'engagement : entretien avec Hélène Soupios-David,
directrice plaidoyer à France Terre d'Asile

ÉTRANGES ÉTRANGERS, DE JACQUES PRÉVERT

Écrit en 1951, paru en 1955

Kabyles de la Chapelle et des quais de Javel
Hommes de pays loïn
Cobayes des colonies
Doux petits musiciens
Soleils adolescents de la porte d'Italie
Boumians de la porte de Saint-Ouen
Apatrides d'Aubervilliers
Brûleurs des grandes ordures de la ville de Paris
Ébouillanteurs des bêtes trouvées mortes sur pied
Au beau milieu des rues
Tunisiens de Grenelle
Embauchés débauchés
Manœuvres désœuvrés
Polacks du Marais du Temple des Rosiers
Cordonniers de Cordoue soutiers de Barcelone
Pêcheurs des Baléares ou du cap Finistère
Rescapés de Franco
Et déportés de France et de Navarre
Pour avoir défendu en souvenir de la vôtre
La liberté des autres.

Esclaves noirs de Fréjus
Tiraillés et parqués
Au bord d'une petite mer
Où peu vous vous baignez
Esclaves noirs de Fréjus
Qui évoquez chaque soir
Dans les locaux disciplinaires
Avec une vieille boîte à cigares
Et quelques bouts de fil de fer
Tous les échos de vos villages
Tous les oiseaux de vos forêts
Et ne venez dans la capitale
Que pour fêter au pas cadencé
La prise de la Bastille le quatorze juillet.

Enfants du Sénégal
Départriés expatriés et naturalisés.
Enfants indochinois
Jongleurs aux innocents couteaux
Qui vendiez autrefois aux terrasses des cafés
De jolis dragons d'or faits de papier plié
Enfants trop tôt grandis et si vite en allés
Qui dormez aujourd'hui de retour au pays
Le visage dans la terre
Et des hommes incendiaires labourant vos rizières.
On vous a renvoyé
La monnaie de vos papiers dorés
On vous a retourné
Vos petits couteaux dans le dos.

Étranges étrangers

Vous êtes de la ville
Vous êtes de sa vie
Même si mal en vivez
Même si vous en mourez.

JACQUES PRÉVERT

NOTE D'ÉMILIE FRÈCHE À DESTINATION DES PROFESSEURS

Chers enseignants,

En mai 2018, j'ai découvert dans la presse qu'une jeune nigériane de 20 ans, Blessing Matthieu, avait été retrouvée morte dans la Durance pour tenter d'échapper à un contrôle de police. Parallèlement, des citoyens et citoyennes qui avaient porté secours à des exilés dans ces montagnes étaient accusés d'aide à l'entrée illégale sur le territoire, et placés en détention provisoire à la prison des Baumettes, à Marseille.

C'est de ce drame, et de cette injustice que sont nés *Les Engagés*.

Il s'agit d'un film de cinéma, mais j'espère qu'il puisse aussi devenir, grâce à vous, un outil pédagogique afin de permettre à vos élèves de comprendre la complexité de la crise migratoire, et de voir derrière ce qu'on appelle « les migrants », des jeunes garçons et des jeunes filles de quatorze, quinze, seize ans, qui ont été contraints de quitter leur pays et qui n'aspirent désormais qu'à une chose, prendre racine quelque part et pouvoir y construire leur vie.

L'accueil des exilés est une question majeure à laquelle les générations futures seront obligées de répondre. En effet, s'il on en croit le dernier rapport de la Banque Mondiale, 216 millions de personnes pourraient être forcées de quitter leur foyer d'ici à 2050 pour des raisons climatiques.

C'est une prédiction à la fois effrayante, mais incroyablement stimulante sur tout ce qu'il y a à imaginer, construire, développer avec ces exilés, et non contre eux. Mais cela réclame au préalable une prise de conscience de ce qui nous attend, et de la manière dont nous accueillons aujourd'hui ces populations.

Elle est possible grâce à vous.

Grâce au précieux travail que vous ferez avec vos élèves. Dans ce dossier, nous avons donc tenté de vous apporter le maximum d'éléments pour éclairer *Les Engagés*, le film comme le roman. J'espère que vous le trouverez riche, et qu'il vous donnera le désir d'engager de nombreuses discussions, des rencontres et des belles et grandes actions de solidarité !

Avec toute ma gratitude,

ÉMILIE FRÈCHE

« L'ACCUEIL
DES EXILÉS
EST
UNE QUESTION
MAJEURE
À LAQUELLE
LES GÉNÉRATIONS
FUTURES
SERONT
OBLIGÉES
DE RÉPONDRE. »

INTRODUCTION



Sur la route de Briançon, la voiture de David percute un jeune exilé poursuivi par la police après avoir passé la frontière. Suivant son instinct, David le cache dans son coffre et le ramène chez sa compagne Gabrielle qui vit avec ses deux enfants.

Bouleversé par le destin de cet adolescent, David s'engage à l'aider coûte que coûte.

Le film peut aussi bien s'inscrire dans les programmes de Géographie de 4^e et de 2nde générale, que dans celui d'enseignement moral et civique du cycle 4. En effet, le parcours de Joko permet d'aborder le thème des mobilités humaines en montrant qu'il s'agit d'une réalité sensiblement vécue par des hommes et des femmes, et donne ainsi un éclairage nécessaire à ce sujet parfois étudié de manière trop théorique. Celui-ci dresse un tableau de la situation des mineur-es isolé-es en France, qui, à l'aide du dossier pédagogique, pourra aussi être évoquée par le professeur dans le cadre du cours d'éducation morale et civique en brossant les notions de tolérance et de responsabilité.



**4^E - THÈME II : LES MOBILITÉS HUMAINES TRANSNATIONALES
UN MONDE DE MIGRANTS**

Comprendre que les mobilités humaines transnationales sont liées à la mondialisation et entraînent une mise en relation complémentaire **mais hiérarchisée** des lieux du monde à toutes les échelles.

Aborder la diversité et la complexité des raisons de ces mobilités. En ce qui concerne les migrations internationales, voir que les mouvements des « Suds » vers les « Nords » ne sont désormais pas plus importants en volumes que les mouvements « Suds » - « Suds ».

Réaliser que les mobilités sont une forme spécifique de pratique de territoires, **concrètement vécue par des femmes, des hommes et des enfants**

Éviter de se limiter à la seule approche quantitative des flux migratoires qui concourt à donner une image déshumanisée, simplificatrice et irréversible des migrations et de leurs diversités.

SECONDE GÉNÉRALE - THÈME 3 : DES MOBILITÉS GÉNÉRALISÉES

Montrer que le monde est profondément transformé par les mobilités et que celles-ci peuvent être motivées par de nombreux facteurs, en lien avec la mondialisation.

Mettre en lumière les enjeux très différents qui traversent les mobilités (géographiques, économiques, sociaux ou encore politiques et géopolitiques), tant pour les espaces de départ que pour les espaces d'arrivée.

Souligner que les mobilités font l'objet de politiques et de stratégies différentes selon les contextes.

CYCLE 4

Aborder la notion de respect des autres dans leur diversité : les atteintes à la personne d'autrui en abordant les notions de racisme, antisémitisme, sexisme, xénophobie, homophobie, handicap, harcèlement. Amener les élèves à réfléchir aux positions d'acteur et de témoin dans des situations de harcèlement et de discrimination pour travailler la notion de responsabilité.

Faire écho aux notions de droits et de devoirs pour un individu dans son rapport à l'autre, en conduisant un travail plus spécifique appliqué par les acteurs de la justice, ainsi que les limites du droit. Faire comprendre que chacun est responsable de ses actes vis-à-vis d'autrui et vis-à-vis de la société.

Étudier la lutte contre toutes les discriminations dans la société d'aujourd'hui sur le plan du respect de la dignité et de l'intégrité de la personne humaine.

Identifier les finalités de la loi dans la société : volonté de protection avec l'exemple de la mise en place de la justice des mineurs en France, volonté de garantir l'égalité entre les individus. Cette partie du programme est à mettre en parallèle avec le programme d'histoire qui aborde le contexte d'instauration des droits sociaux et leur évolution.



© Melania Avanzato

Titulaire d'un DEA de philosophie du droit, Émilie Frèche est une auteure pluridisciplinaire.

Entre 2001 et 2018, elle publie plus d'une dizaine de livres (romans, essais et ouvrages jeunesse).

Elle est l'auteur, entre autres, de *Deux étrangers* (prix Orange 2013 et prix des lycéens d'Île-de-France 2013).

Émilie Frèche poursuit aussi une carrière de scénariste. En 2014, elle co-signe le film engagé d'Yvan Attal, *Ils sont partout* sorti en juin 2016, une comédie qui dénonce les clichés liés à l'antisémitisme en France. En 2015, elle co-écrit avec Marie-Castille Mention-Schaar (réalisatrice de *Les Héritiers*) un drame sur des jeunes filles candidates au djihad, *Le ciel attendra*.

Elle a écrit, avec Gaëlle Macé, *Les Engagés*, qui est son premier film en tant que réalisatrice.

ENTRETIEN AVEC ÉMILIE FRÈCHE , RÉALISATRICE DE *LES ENGAGÉS*

À la fin du film, vous faites référence aux « 7 de Briançon ». Jusqu'à quel point cette histoire vous a inspirée ?

J'ai découvert cette histoire dans la presse, en 2018. Les Identitaires, un groupuscule d'extrême-droite dissous depuis, était venu patrouiller en hélicoptère au col de l'Échelle pour chercher des migrants. Les solidaires avaient choisi de riposter de manière pacifique à cette opération de com' violente, en organisant une manifestation qui partirait de Clavière, en Italie, et irait jusqu'à Briançon. La police les a laissé passer la frontière, mais arrivées en France, plusieurs personnes ont été arrêtées, et certaines placées en détention provisoire à la prison des Baumettes, à Marseille, au motif qu'il y avait des exilé-es dans cette marche. Ils étaient accusés d'aide à l'entrée illégale sur le territoire, en bande organisée et ils risquaient 10 ans de prison et 7500 euros d'amende. Ils ont tous été relaxés en appel, mais certains, avec la détention provisoire, ont été privés de leur liberté. Et cette privation est scandaleuse, parce qu'au-delà de la décision judiciaire, c'est un moyen de pression politique pour dissuader tous les gens qui voudraient s'engager dans la région. C'est une façon de leur dire « Regardez ce qui va vous arriver, si vous sauvez des étrangers en montagne ! ». Je me suis inspirée de cette histoire, mais aussi du destin tragique de Blessing, jeune nigériane qui s'est noyée dans la Durance pour échapper à un contrôle de police. Elle est morte, elle avait vingt ans.

« ILS ÉTAIENT ACCUSÉS D'AIDE À L'ENTRÉE ILLÉGALE SUR LE TERRITOIRE, EN BANDE ORGANISÉE ET ILS RISQUAIENT 10 ANS DE PRISON ET 7500 EUROS D'AMENDE. »



Avez-vous enquêté sur le terrain avant de vous lancer dans l'écriture du scénario ?

Oui. En 2018, quand j'ai découvert cette affaire des « 7 de Briançon », j'ai décidé de m'y rendre. J'ai trouvé une chambre à Montgenèvre, et beaucoup discuté avec ma logeuse. Elle m'a tout de suite parlé de la situation, me racontant par exemple comment des gamins arrivaient régulièrement de la montagne et tapaient à sa fenêtre. Elle me disait être obligée de leur ouvrir, ne serait-ce que pour ses enfants à elle – elle ne pouvait pas ne pas leur apprendre l'hospitalité. Le jour même, cette femme m'a mise en contact avec une personne du Refuge. Elle m'a accompagnée chez elle, près de Montgenèvre. Deux jeunes mineurs isolés étaient là. Ils étaient arrivés la veille à pied d'Italie. Il fallait les descendre au Refuge, à Briançon, mais les plaques d'immatriculation de la bénévoles étant repérées par la police, elle m'a demandé si je pouvais les convoier moi, ce serait plus sûr. Pourtant, nous n'allions pas franchir de frontière. Nous étions déjà en France, les exilés avaient donc normalement le droit de demander l'asile. En théorie oui... Mais en pratique, la police considère que la frontière n'est pas une ligne, mais cette zone de 10 kilomètres séparant l'Italie de Briançon. Dans cette zone, les forces de l'ordre s'octroient donc le droit d'arrêter des exilés, et de les renvoyer de l'autre côté de la frontière en-dehors de toute procédure légale. Le droit français en matière d'asile ne s'applique qu'à partir de Briançon. C'est une entrave grave au droit, car la France a l'obligation de recueillir une demande d'asile partout sur son territoire et de l'examiner. Elle a aussi l'obligation d'accueillir les mineurs en danger. La loi française prévoit en effet une « présomption de minorité », ce qui signifie que le mineur est présumé comme tel jusqu'à ce qu'une décision de justice soit rendue. Or cette présomption, comme on le voit dans le film, n'est pas du tout respectée.

« LA FRANCE
A L'OBLIGATION
DE RECUEILLIR
UNE DEMANDE
D'ASILE
PARTOUT
SUR SON
TERRITOIRE
ET DE
L'EXAMINER. »



Ce premier jour dans la région, j'ai pris les deux jeunes exilés dans ma voiture. Sur la route, deux véhicules de gendarmerie m'encadraient. J'ai alors pris conscience que je pouvais me retrouver en garde-à-vue, simplement pour les avoir dans ma voiture. Je leur ai demandé de se cacher, comme dans le film. Nous sommes arrivés à bon port, et ce que j'ai trouvé complètement dingue, c'est que maintenant qu'ils avaient franchi cette zone dangereuse des dix kilomètres, on leur demandait de remplir une fiche « mineur isolé » et ensuite, d'aller au commissariat déposer leur empreinte. Ils pouvaient de leur plein gré aller voir les gendarmes, ils ne risquaient plus rien ! Ce passage obligé au

commissariat était nécessaire pour se rendre ensuite au Conseil Départemental de Gap, et être éventuellement reconnu comme mineur par l'Aide Sociale à L'Enfance. Beaucoup de ces jeunes mineurs en étaient au quatrième ou au cinquième passage de la frontière à pied. Avec un tel constat, on peut vraiment se poser la question de l'utilité de la militarisation des frontières, et de l'argent que cela nous coûte.... Je ne sais pas combien de rapports ont été écrits sur cette situation, mais la France a été condamnée à plusieurs reprises par la CEDH (Cour Européenne des Droits de l'Homme). Et nous en sommes toujours au même point. Des enfants continuent de mourir dans nos montagnes...

Après ce premier séjour, je suis retournée plusieurs fois à Briançon. J'ai passé un peu de temps au Refuge Solidaire. J'ai écouté, regardé les bénévoles agir. J'ai observé les exilés qui arrivaient d'un très long périple. J'y suis retournée aussi avec les acteurs, pour qu'ils s'imprègnent des lieux et de l'atmosphère. J'ai également beaucoup lu sur le sujet, et visionné les passionnants reportages ou documentaires qui avaient été fait sur le sujet. Et puis j'ai essayé de comprendre la topographie des lieux. Ce territoire. Cette frontière à cheval sur un terrain de golf l'été et sur une piste de ski l'hiver. C'est un endroit fou, où coexistent deux univers diamétralement opposés, qui ne se rencontrent jamais : il y a d'un côté des gens qui viennent passer leurs vacances et profiter de la beauté spectaculaire de la vallée de la Clarée, et de l'autre, des gens qui sont pourchassés et qui la nuit, tombent dans des crevasses, voient leurs extrémités geler au point d'être amputées, et parfois même, y trouver la mort. Et puis il y a cette présence policière permanente, partout... Ces voitures de gendarmes, ces hélicoptères, ces contrôles incessants... C'est tout cela que j'ai tenté de rendre compte dans mon film.



POINT SUR LA MIGRATION

SELON LE HCR*, PLUS DE 82,4 MILLIONS DE PERSONNES DANS LE MONDE ONT ÉTÉ FORCÉES DE FUIR LEUR FOYER EN 2020. ON COMPTE PARMI ELLES PRESQUE 26,4 MILLIONS DE RÉFUGIÉS DONT PLUS DE LA MOITIÉ A MOINS DE 18 ANS.

Qu'est ce qu'un réfugié ?

Un réfugié est une personne à qui est accordée une protection, en raison des risques de persécution qu'elle encourt dans son pays d'origine à cause de son appartenance à un groupe ethnique ou social, de sa religion, de sa nationalité ou de ses opinions politiques.

Il s'agit d'un statut juridique obtenu après qu'a été accordé « l'asile », suite à une demande. Cependant, toutes les demandes d'asile n'aboutissent pas forcément à l'obtention du statut de réfugié. Beaucoup de personnes ayant subi des persécutions ne sont donc pas protégées par l'Etat.

A TON AVIS, POUR QUELLES RAISONS PEUT-ON ÊTRE CONTRAINT DE QUITTER SON PAYS ?

Migrant, réfugié, une distinction pertinente ?

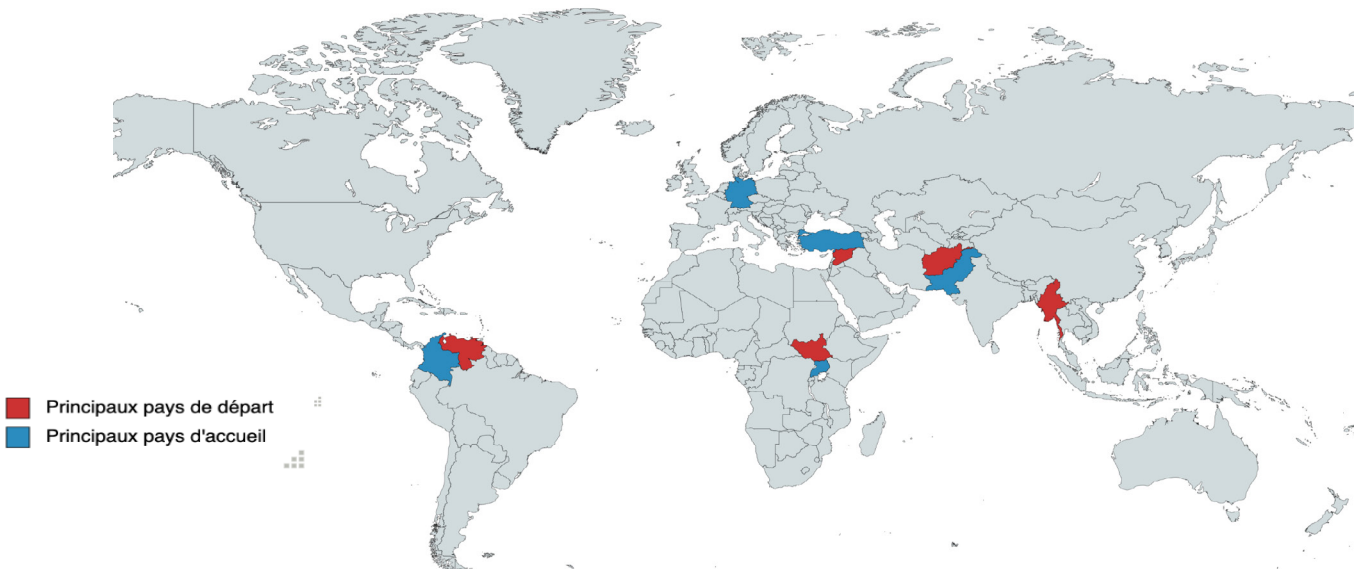
Les personnes migrantes sont souvent vues comme une entité uniforme, alors qu'il n'y a pas de profil démographique type. Les États et les textes juridiques opèrent constamment des distinctions entre les personnes en migration sur la seule base des causes et conditions de leur départ. Ces distinctions sont faites à des fins de tri par les pays d'arrivée, pour légitimer le choix des personnes qu'ils accepteront d'accueillir ou non : d'un côté, les migrants dits « économiques », qui auraient quitté leur pays « par choix », de l'autre, les réfugiés, contraints à l'exil. Cela occulte la multiplicité et la complexité des motifs de départ, souvent liés entre eux.

L'exemple des réfugiés climatiques est assez parlant. Quand une personne est contrainte de quitter sa région ou son pays en raison de la dégradation de son environnement ou d'une catastrophe naturelle liée au dérèglement climatique, doit-on la qualifier de « migrant économique », puisqu'elle a perdu ses moyens de subsistance ou de « réfugié » fuyant des conflits pour l'accès aux ressources ? La Banque mondiale prévoit 216 millions de réfugiés climatiques dans le monde en 2050.

On parle alors de « personne exilée » ou « personne déracinée » pour décrire la pluralité des parcours migratoires. Les réfugiés sont des femmes, des hommes et des enfants qui vivaient une vie tout à fait semblable à la nôtre avant que leur pays ne soit déchiré par les conflits, les guerres et l'insécurité. Et comme le rappelle la poétesse britanico-somalienne Warshan Shire, « *Personne ne quitte sa maison à moins que sa maison ne soit devenue la gueule d'un requin* ».



**D'OÙ VIENNENT LES PERSONNES EXILÉES ET OÙ VONT-ELLES ?
CITER LES 5 PAYS DE DÉPART ET LES 5 PAYS D'ACCUEIL À PARTIR DE LA CARTE CI-DESSOUS.**



PAYS DE DÉPART

PAYS D'ACCUEIL

CONTEXTE POLITIQUE



Syrie

La Syrie connaît une guerre civile depuis 2011, un conflit armé dévastateur puisque les attaques visent directement les civils, notamment à travers l'utilisation des tirs d'artillerie et des armes chimiques par les forces gouvernementales. Des détentions arbitraires, des sièges de villes jusqu'à empêcher l'accès aux biens de première nécessité, et des exécutions extrajudiciaires ont été perpétrés par l'Etat de Bachar El Assad. Le groupe État Islamique, qui instaure le califat dans le sud de la Syrie dès 2014, a également mené des attaques aveugles à l'encontre des civils, des homicides illégaux, et a réduit des milliers de femmes et de filles en esclavage sexuel, entre autres exactions. À la fin de l'année 2021, le conflit avait causé la mort de plus de 300 000 personnes, provoqué le déplacement à l'intérieur du pays de 6,6 millions d'habitants et contraint 4,8 millions d'autres à chercher refuge à l'étranger.



Venezuela

Les effets de la pandémie de COVID-19 ont aggravé la crise persistante des droits humains dans ce pays. Le gouvernement de Nicolás Maduro a maintenu sa politique de répression. Des exécutions extrajudiciaires, des cas de recours excessifs à la force, des détentions arbitraires, des actes de tortures et d'autres mauvais traitements commis contre des personnes considérées comme des détracteurs du gouvernement ont continué d'être signalés. Des défenseur-e-s des droits humains, des journalistes et des militant-e-s ont subi des manœuvres d'intimidation, des actes de harcèlement, des attaques et des détentions. L'urgence humanitaire s'est aggravée et les droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux ont été violés. Le système de santé se dégrade et le pays a connu des pénuries d'eau, de carburant, de nourriture et d'électricité.



Afghanistan

L'intensification du conflit dans le pays et le retour au pouvoir des talibans à l'été 2021 ont entraîné des atteintes généralisées aux droits humains. Des milliers de civils ont été tués, blessés ou déplacés par les violences tandis que l'insécurité persistante, en particulier pour les femmes et les filles, restreignait l'accès à l'éducation et à la santé, entre autres services. Le nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays s'élevait à 1,4 million, soit plus du double du total recensé en 2013. Quelque 2,6 millions de réfugiés afghans vivaient à l'étranger.



Soudan du Sud

Le conflit entre les forces gouvernementales et celles de l'opposition s'est poursuivi malgré la signature de l'accord de paix, et la reconnaissance par la communauté internationale du gouvernement d'unité nationale de transition (TGoNU) formé à Djouba. La poursuite des combats a eu des conséquences humanitaires graves pour les civils. Les services de sécurité du gouvernement ont réprimé activement les voix indépendantes et critiques émanant de l'opposition, des médias et de la société civile.



Myanmar

La situation des droits humains s'est fortement dégradée après le coup d'État militaire de février 2021. Les forces de sécurité ont tué plus d'un millier de personnes et en ont placé en détention des milliers d'autres, et de nombreux cas de torture ont été signalés. Des attaques aveugles ou contre les civils et biens à caractère civil ont déplacé des dizaines de milliers de personnes, et certaines personnes qui se trouvaient dans des régions attaquées n'ont pas eu accès aux services de base ou à l'aide humanitaire. Les femmes et les filles ont été victimes de violences sexuelles perpétrées par l'armée. Les enfants ont été privés du droit à une éducation.

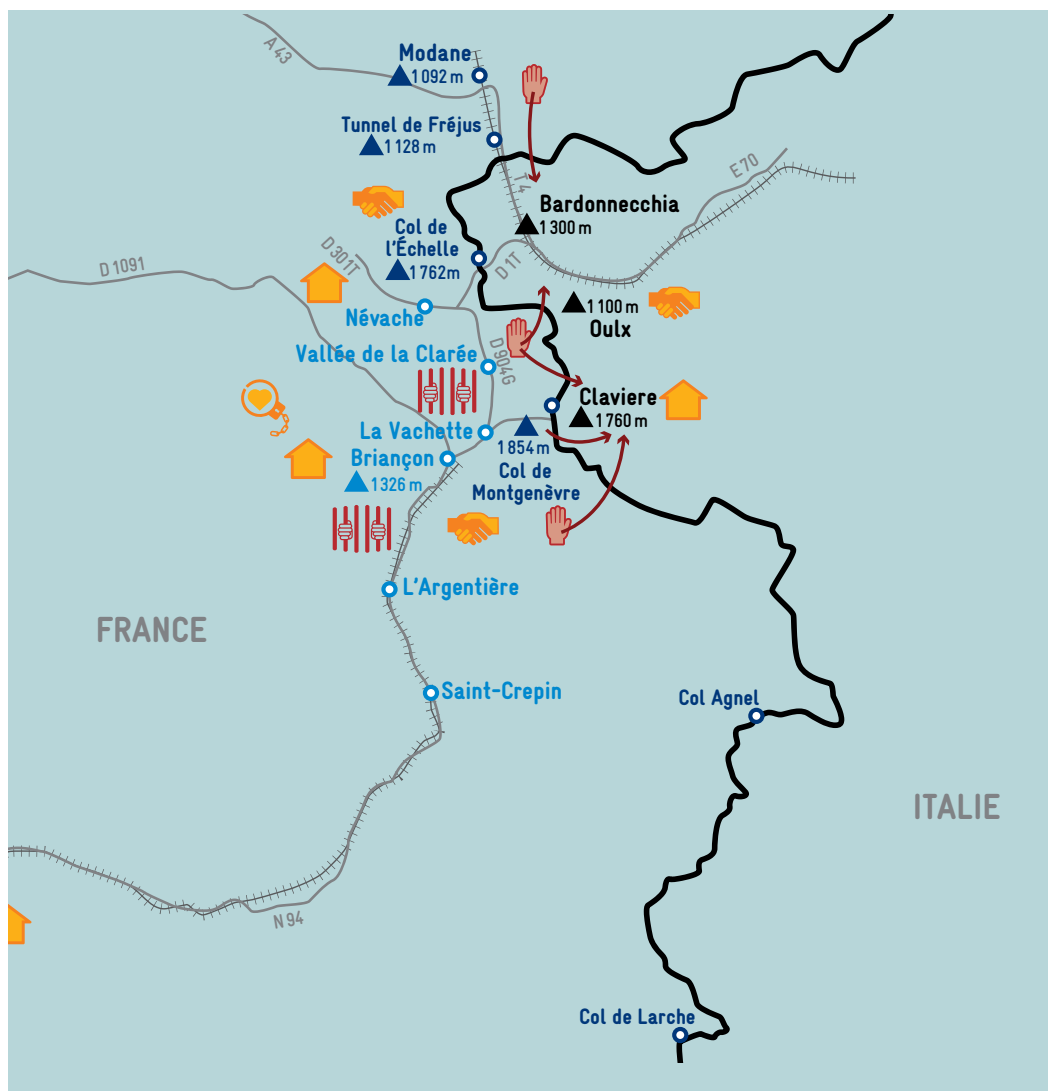
SUR LA POLITIQUE DES FRONTIÈRES

Parallèlement à la mise en place de la libre circulation au sein de l'espace Schengen, les Etats membres de l'Union européenne ont, depuis les années 1990, renforcé les frontières extérieures de cet espace afin de mettre à l'écart les personnes considérées comme « indésirables ».

La fermeture des frontières n'empêche pas les personnes de se déplacer ou de devoir fuir. Mais elle les oblige à emprunter des routes plus longues, plus dangereuses dont la complexité requiert le recours très coûteux à des passeurs.

La fermeture des frontières est récente dans l'Histoire, et occulte les migrations qui existaient traditionnellement. Considérer la migration comme un problème à résoudre revient à renier cette liberté fondamentale, consacrée par la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui, en tant que telle, doit être défendue et accessible à toutes et tous.




LA FRONTIÈRE FRANCO-ITALIENNE, UN LIEU DE HAUTE SURVEILLANCE






UNE FRONTIÈRE SOUS HAUTE SURVEILLANCE...

- PPA: points de passages autorisés, contrôles permanents
Modane, Tunnel du Fréjus, Col de l'Échelle, Col du Montgenèvre, Col Agnel, Col de l'Arche, Col de Tende, gare de Breil-sur-Roya, RD de Breil-sur-Roya, Sospel, péage de l'A8, Menton: gare, Pont Saint-Ludovic, Pont Saint-Louis
- Contrôles réguliers
Névache, Vallée de la Clarée, La Vachette, Briançon, L'Argentière, Saint-Crépin, Roquebrune, Èze, Nice

...OÙ LES VIOLATIONS DES DROITS DES PERSONNES MIGRANTES VONT BON TRAIN

-  Refoulements de personnes migrantes, notamment de mineur·e·s isolé·e·s et de personnes en demande d'asile
-  Développement de camps et de situations de grande précarité
-  Enfermement sans base légale : Briançon, Col de Montgenèvre, Menton Pont Saint-Louis

...ET OÙ SE METTENT EN PLACE SOLIDARITÉS ET RÉSISTANCES

-  Lieux d'accueil des exilé·e·s et initiatives d'hébergement citoyen
-  Maraudes (secours, nourriture, équipements et soins)
-  Intimidations, poursuites, voire condamnations de citoyens et de citoyennes solidaires

RELIEZ CHAQUE POINT DE LA LÉGENDE À UNE IMAGE DU FILM :



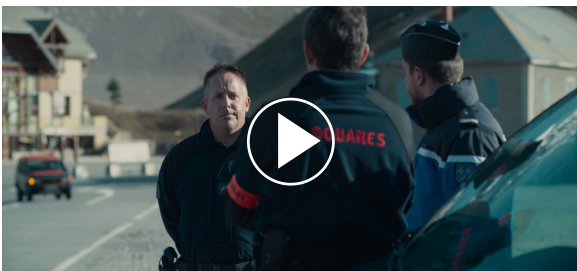
PPA
Points de passages autorisés,
contrôles permanents



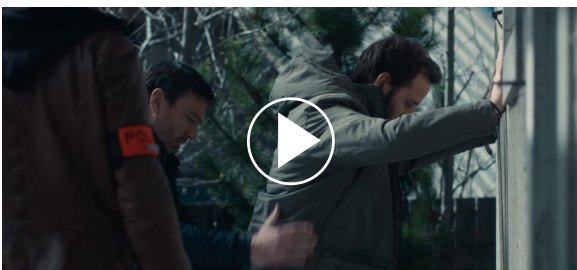
Refoulement de personnes
migrantes, notamment de
mineur.es isolé.es et de
personnes en demande d'asile



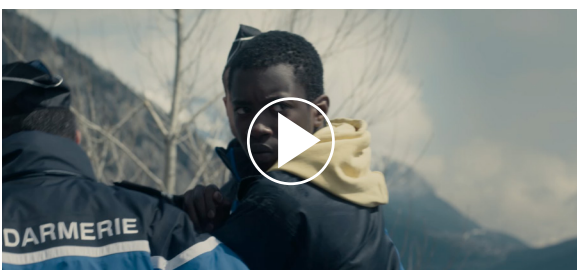
Enfermement sans base légale :
Briançon, Col de Montgenèvre,
Menton Pont Saint Louis



Développement de camps
et de situations de grande
précarité



Maraudes
(secours, nourriture,
équipements et soins)



Lieux d'accueil des exilé.e.s
et initiatives d'hébergement
citoyen



Intimidations, poursuites voire
condamnations de citoyens et
citoyennes solidaires

LA SITUATION DES MINEURS ISOLÉS EN FRANCE

La France s'est engagée à travers la **CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT** et de nombreux textes français et européens, à protéger et offrir une vie digne aux enfants résidant sur son sol quelle que soit leur nationalité ou la nationalité de leurs parents. Or, chaque jour, les politiques migratoires menées à l'échelle française et européenne bafouent les droits les plus élémentaires de milliers d'entre elles et d'entre eux.

DÉFINITION¹ : LES MINEURS ISOLÉS ÉTRANGERS (MIE) SONT DES ENFANTS ÉTRANGERS, GARÇONS OU FILLES, VOYAGEANT SEUL·E OU À PLUSIEURS MAIS SANS AUCUN REPRÉSENTANT LÉGAL EN FRANCE.

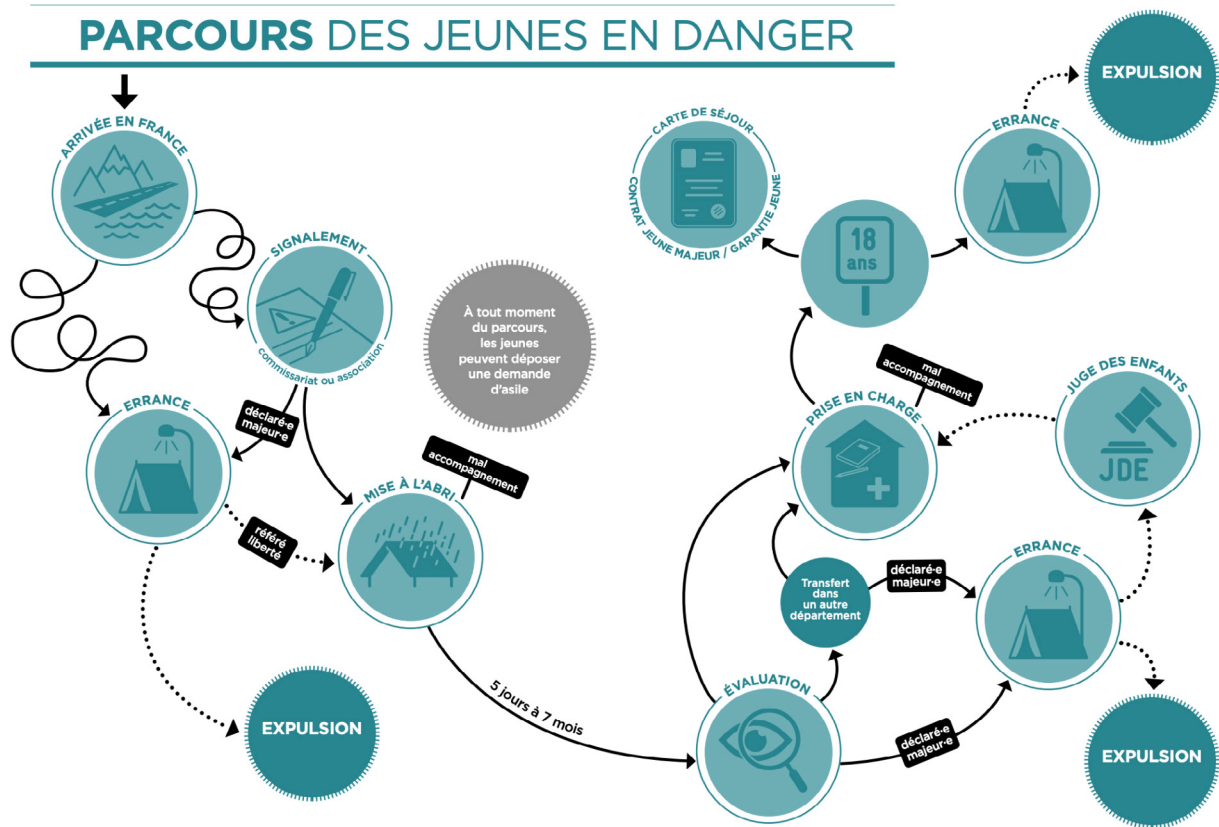
Le simple fait d'être isolé, sans parent ou représentant légal sur le territoire, place l'enfant en situation de danger, ce qui permet légalement de bénéficier d'une protection de l'Etat par l'Aide sociale à l'Enfance (ASE).

Si les textes existants prévoient une protection de ces jeunes, on constate de nombreux dysfonctionnements : un·e jeune qui se présente comme mineur·e est rarement mis·e à l'abri le temps de l'évaluation et vit à la rue, sans aucun accompagnement, en attendant l'évaluation de sa situation. Lorsque le jeune possède des documents d'identité, leur authenticité ou leur appartenance sont remises en cause. L'évaluation sociale n'est pas toujours faite dans des conditions adéquates, et elle porte le plus souvent sur des éléments

L'évaluation sociale est souvent faite dans des conditions ne permettant pas un examen adéquat. L'évaluation se base souvent sur des éléments subjectifs (pilosité ou développement pubertaire, acné, forme du visage, maturité) ou des tests osseux, dont la fiabilité est remise en cause sans équivoque par la communauté médicale.

In fine, les conclusions de l'évaluation penchent le plus souvent en faveur d'une majorité tandis que plus de la moitié des recours devant le juge pour enfants concluent ensuite à la minorité du jeune. Lorsque le jeune est finalement reconnu mineur, sa prise en charge peut poser question : pas de suivi éducatif, pas d'accompagnement vers la scolarisation ou un contrat d'apprentissage, difficulté d'obtenir un hébergement décent, et pas d'accompagnement administratif en vue d'une demande de régularisation à l'approche de sa majorité, ce qui fait qu'une grande partie d'entre eux se retrouvent expulsés du territoire à leur 18 ans.

PARCOURS DES JEUNES EN DANGER



UN LIVRE EN PARALLÈLE DU FILM

En parallèle de la réalisation du film, Emilie Frèche a écrit un roman, *Les Engagés* (éditions Hachette). Conçu comme le « hors-champ » du film, celui-ci se place du point de vue des deux adolescents, Joko et Lili, montrant ainsi l’histoire d’un autre prisme. Superposer ces deux perceptions permet de mettre en lumière les différences entre les deux personnages, confrontés à des réalités qui n’ont rien à voir, malgré leur même âge.

Le hors-champ est l’ensemble des éléments qui n’apparaissent pas dans le cadre d’une image. Par exemple, une voix-off constitue un élément hors-champ.

Maman ne voulait pas que je reste au salon avec eux, comme si je n’avais pas l’âge d’entendre ce que le garçon avait à dire. N’importe quoi ! Ça m’a rendue furieuse. Il a exactement mon âge, peut-être un peu moins, que pouvait-il dire que je n’étais pas en capacité de comprendre ?



Tout me paraît dérisoire, désormais, comparé à ce que ce garçon a pu traverser. Comment faire encore des maths, du français, de la musique en sachant que des gens de notre âge ont une vie pareille ? Tu te rends compte de ce que cela signifie, franchir seul et à pied la frontière en passant par le col de l’Échelle ? De nuit, avec le froid qu’il fait en haute montagne ? Quand je pense que je me plaignais, en arrivant ici, de la maison que nous habitons... J’ai honte.

ZOOM SUR LA SCOLARISATION DES MINEURS ISOLÉS

En moyenne, environ 8 enfants sur 10 (84%) en âge d'aller à l'école secondaire y sont effectivement inscrits.

Pour les jeunes réfugiés, ce pourcentage est bien plus faible. En moyenne, seulement un jeune réfugié sur 4 (24%) est inscrit dans l'enseignement secondaire.

SCOLARISATION DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

ADOLESCENTS
RÉFUGIÉS

24%

ADOLESCENTS
DANS LE MONDE

84%

SOURCE: UNESCO (2017), UNHCR (2018)

Source: UNHCR report 'Stepping Up: Refugee Education in Crisis', 2019
Find more facts and figures on refugee children on www.unhcr.org/teaching-about-refugees.html#facts



DE L'IMAGE AU RÉEL

L'histoire de Joko est une réalité que des millions d'enfants subissent encore. Une part de leur enfance et de leur adolescence leur est dérobée, car il leur est impossible de vivre dans l'insouciance du fait des situations difficiles auxquelles ils sont confrontés.

École pour tous est un collectif d'enfants et de jeunes premiers concernés qui s'engagent au nom des 100 000 jeunes qui ne peuvent pas aller à l'école en France. L'objectif de cette association est de simplifier les démarches pour permettre au plus grand nombre d'accéder aux bancs de l'école



TÉMOIGNAGE D'HADIATOULAYE.

Je m'appelle Hadiatoulaye, j'ai 20 ans, je vis à St Maur des Fossés.

Je viens de la Guinée Conakry. Je suis arrivée en France seule, sans famille, en 2016. J'ai eu la chance d'être prise en charge rapidement par l'aide sociale à l'enfance du Val-de-Marne mais je sais que pour beaucoup de mes amis c'est beaucoup plus long et difficile. Après, j'ai dû attendre 3 mois avant de pouvoir m'inscrire à l'école car je n'avais pas tous les documents demandés. Par la suite, j'ai été transférée à Perpignan où j'ai vécu le harcèlement raciste autant dans ma famille d'accueil que dans le lycée où j'étais. A cause de ça j'ai dû partir à Challans pour changer à nouveau de famille d'accueil et de lycée.

Actuellement, ma prise en charge par l'ASE s'est terminée, j'ai dû à nouveau déménager pour venir vivre à Paris dans un hôtel social. Ce n'était pas facile de vivre tout ça mais je reste motivée car mon rêve c'est devenir agent immobilier et cette année je viens d'obtenir mon Bac Professionnel en Gestion Administration avec mention. En septembre, je vais commencer mon BTS mais je ne sais pas si je pourrais aller au bout car mon contrat jeune majeur se termine en décembre et je risque de me retrouver à la rue.



TÉMOIGNAGE DE SLAVI.

Je m'appelle Slavi. J'ai 14 ans, j'habite à Bobigny. Je viens de Bulgarie et je suis d'origine Rom.

Je suis arrivé en France à 6 ans avec mes parents et nous n'avons pas eu d'autre choix que de vivre dans un bidonville. Lorsque mes parents ont voulu m'inscrire à l'école, la mairie a demandé des papiers impossibles à fournir. Je suis resté un an sans école. J'ai pu enfin être inscrit grâce à l'aide d'une association de médiation scolaire. Mais nous avons été expulsés du bidonville plusieurs fois. J'ai dû arrêter l'école à nouveau. Avec mes parents on a même décidé de dormir dans une voiture à côté de l'école pour que je puisse continuer d'y aller.

Aujourd'hui, grâce à ma détermination je passe en 3ème et depuis janvier j'ai intégré les jeunes sapeurs-pompiers de Paris car mon rêve c'est de devenir pompier. Mais ma situation reste très précaire.

LE POINT DE DÉPART L'AFFAIRE : DES 7 DE BRIANÇON

Le 13 décembre 2018, le tribunal correctionnel de Gap condamne Benoit, Lisa, Mathieu, Jean-Luc, Bastien, Eleonora et Theo, dits les « 7 de Briançon », pour avoir facilité l'entrée irrégulière de ressortissants étrangers en France.

Le 22 avril de la même année, ils avaient participé à une manifestation pour protester contre les pratiques illégales de l'administration à la frontière franco-italienne contre les personnes exilées. Ils avaient alors également protesté contre *Génération Identitaire*, un groupe d'extrême droite aux actions violentes et aux discours haineux, qui, la veille, avait organisé une action collective pour bloquer la frontière.

Le 7 juillet 2018, sept personnes (Benoit, Lisa, Mathieu, Jean-Luc, Bastien, Eleonora et Theo) sont formellement accusé.e.s de faciliter l'entrée irrégulière de personnes étrangères en France. Ils et elles ont été jugé.e.s en novembre 2018.

En décembre 2018, ils et elles sont pour la plupart condamné.e.s à six mois de prison avec sursis tandis que deux d'entre eux, en raison d'infractions supplémentaires, sont condamnés à un an de prison ferme, dont huit mois avec sursis. Ils ont tous fait appel de cette décision.

Ils et elles encouraient, chacun.e, dix ans d'emprisonnement et 7500 euros d'amende.

Le jugement en appel, à Grenoble, s'est tenu le 27 mai 2021. Lors de l'audience, l'avocat général avait requis trois mois d'emprisonnement avec sursis pour six des sept personnes solidaires et huit mois d'emprisonnement avec un sursis probatoire d'une durée de deux ans pour la septième personne.



LE DÉLIT DE SOLIDARITÉ

“Toute personne qui aura, par aide directe ou indirecte, facilité ou tenté de faciliter l’entrée, la circulation ou le séjour irréguliers, d’un étranger en France sera punie d’un emprisonnement de cinq ans et d’une amende de 30 000 Euros.”

Cette loi a été abrogée, extrait du Code de l’entrée et du séjour des étrangers et du droit d’asile (c’est-à-dire supprimée) par la loi du 01/05/2021.

Le but originel de cet article était de poursuivre et punir les personnes abusant d’étranger-es rendu-es d’autant plus vulnérables du fait de leur situation administrative : propriétaires exigeant des loyers à des prix prohibitifs pour des taudis, employeurs pratiquant une exploitation éhontée, réseaux de passeurs, trafiquants divers...

Or, si ce texte permet de sanctionner celles et ceux qui abusent de la situation précaire des personnes dépourvues de droit au séjour, il est aussi utilisé pour intimider les personnes qui leur viennent en soutien. C’est de là qu’est née, dans le milieu associatif, l’expression « délit de solidarité » pour dénoncer ces intimidations.

Toujours à la suite de mobilisations associatives, le Conseil constitutionnel, saisi par les avocats de deux personnes poursuivies pour ce « délit de solidarité », a été amené, en juillet 2018, à consacrer la fraternité comme un principe à valeur constitutionnelle de la République, issu de sa devise « Liberté, Égalité et Fraternité ». De ce principe de fraternité, il découle que chacun-e a « la liberté d’aider autrui, dans un but humanitaire, sans considération de la régularité de son séjour sur le territoire national », a-t-il énoncé.

CONCEPT DU DROIT DE RÉSISTANCE À L’OPPRESSION

La résistance à l’oppression est l’acte par lequel un peuple ou une partie du peuple résiste face à un pouvoir supérieur qu’il tient pour arbitraire. Il s’agit du dernier des quatre droits naturels et imprescriptibles garantis, ou presque, en France par la Déclaration des droits de l’homme et du citoyen de 1789, dans son article 2.



QUE VOUS ÉVOQUE LE TERME DE SOLIDARITÉ ?

QU'EST-CE QU'UN DÉLIT ?

LE TERME "DÉLIT DE SOLIDARITÉ" VOUS SEMBLE-T-IL PARADOXAL ?

**A VOTRE AVIS, EST-IL TOUJOURS SOUHAITABLE D'OBÉIR À LA LOI ?
SI NON, DANS QUELLES SITUATIONS ?**

UN LIEU : LE REFUGE

« La scène où il entre au Refuge était pour moi très importante. Je voulais qu'on ressente son choc visuel, car je pense que tant qu'on n'a pas passé la porte de cet endroit, on ne peut pas imaginer qu'en face de la gare où des gens vont et viennent en toute légèreté, il pouvait y avoir 160 gars qui dormaient là, dans une maison de quatre chambres seulement, avec deux toilettes et des matelas partout par terre. Pour avancer, il fallait enjamber des gens assis sur le sol, tête baissée sur leur smartphone comme des voyageurs en transit dans un aéroport. »

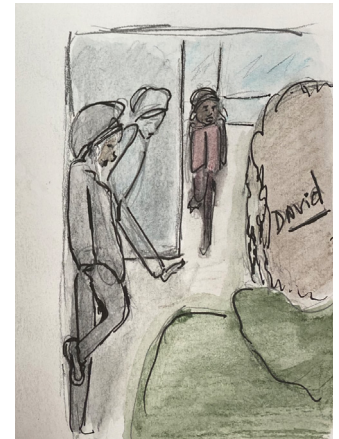
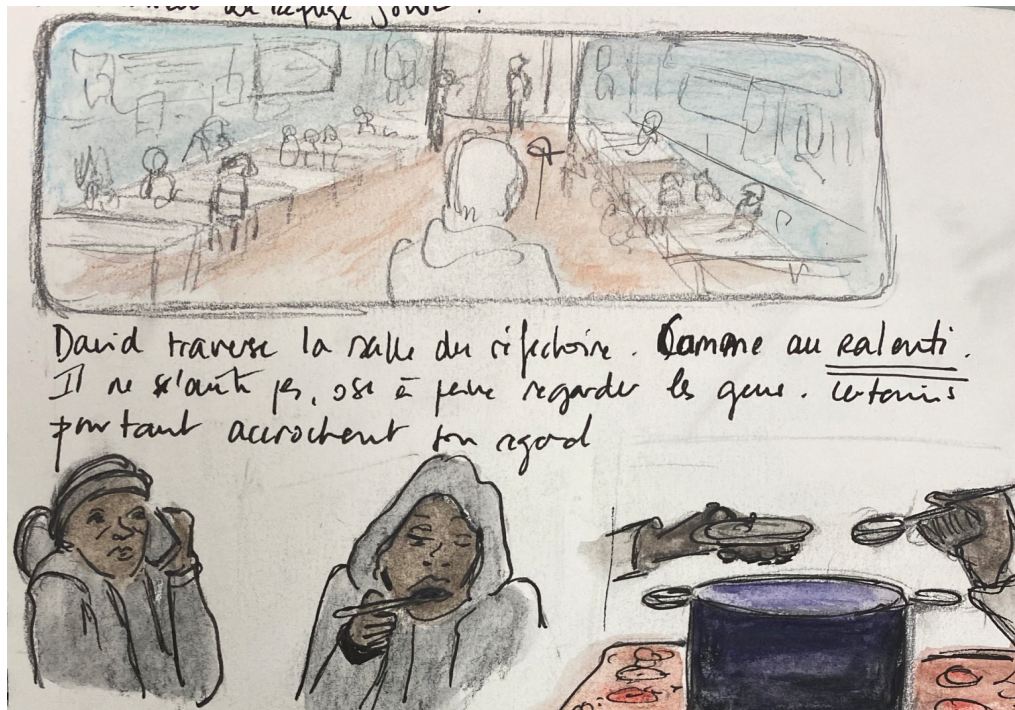
Émilie Frèche



ÉDUCATION À L'IMAGE

QU'EST CE QU'UN STORYBOARD ?

Avant de tourner un film, il arrive que le réalisateur ou la réalisatrice travaille sur un storyboard, c'est-à-dire un document qui permet, avant le tournage, de découper les plans du film. Il est communiqué à toutes les personnes qui vont travailler sur le tournage, afin qu'elles aient accès à toutes les informations nécessaires.



QU'EST CE QU'UN PLAN SÉQUENCE ?

Un plan-séquence est une séquence composée d'un seul et unique plan, restitué tel qu'il a été filmé, sans aucun montage ou plan de coupe. Concrètement, réaliser un plan-séquence suppose que la caméra filme en continu durant le tournage de l'ensemble de la séquence. Le plan-séquence est ainsi l'une des techniques les plus difficiles à maîtriser pour un réalisateur. Tout doit être préparé à l'avance ; les mouvements de caméra et des acteurs mais aussi des techniciens afin d'éviter que la perche son, ou une ombre non souhaitée apparaissent à l'écran. La moindre petite erreur oblige à recommencer le tournage de cette séquence depuis le début.

Visionnez l'extrait



QUELLES IMAGES DU STORY BOARD RETROUVEZ-VOUS DANS LE FILM ?

DE QUEL POINT DE VUE LA SCÈNE EST-ELLE TOURNÉE ?

COMMENT APPELLE-T-ON CE GENRE DE PLAN ?

SELON VOUS, QUEL EST L'INTÉRÊT DE TOURNER CETTE SÉQUENCE COMME CELA ?

ENTRETIEN AVEC HÉLÈNE SOUPIOUS DAVID, DIRECTRICE PLAIDOYER À FRANCE TERRE D'ASILE.

Qu'est-ce qui vous a poussé à vous engager auprès des personnes exilées ?

Mon intérêt pour les questions migratoires remonte à mes études, alors qu'on commençait à documenter les naufrages et les tragédies en mer. Ces drames m'indignaient, tout comme l'absence de solidarité des pays européens envers les personnes migrantes. J'ai ensuite vécu aux Etats-Unis, à San Diego, ville séparée par un mur du Mexique et où vit une très grande communauté mexicaine. La situation des Mexicains sans papiers et la différence de traitement au poste de frontière entre Américains et Européens d'un côté et Mexicains de l'autre, m'ont donné envie de mieux comprendre les politiques migratoires. Mon parcours universitaire m'ayant conduit à Bruxelles, je me suis alors penchée sur les politiques européennes d'asile et d'immigration, avec un focus sur le droit d'asile et le plaidoyer des associations.

Depuis combien de temps œuvrez-vous pour cette cause ?

Depuis que j'ai fini mes études ! J'ai réalisé mon mémoire sur le droit d'asile et ensuite intégré, d'abord en stage, puis comme salariée, une association européenne de défense des droits des réfugiés, en faisant en parallèle un peu de bénévolat auprès des demandeurs d'asile à Bruxelles. Je n'ai ensuite jamais cessé de travailler sur cette thématique.

Que constatez-vous sur le terrain par rapport à la situation des mineurs isolés ? Que se passe-t-il lorsqu'ils ne sont pas pris en charge ?

Les mineurs isolés sont souvent d'abord considérés comme des étrangers, des migrants, plutôt que comme des enfants. Malgré leur âge et leur vulnérabilité, ils se retrouvent confrontés à des politiques et des procédures complexes et parfois très dures. Lorsqu'ils ne sont pas pris en charge, ils sont plus à risque de se faire exploiter, d'être confrontés à la violence, et ils n'ont pas accès à des droits essentiels comme l'hébergement ou l'éducation.

Comment parvenez-vous à gérer le fait de ne pas pouvoir répondre à toutes les urgences ?

Notre travail comporte évidemment son lot de frustrations, comme le fait de ne pas pouvoir aider tout le monde, ou ne pas pouvoir apporter des réponses satisfaisantes à tous. C'est évidemment très dur pour un travailleur social de devoir annoncer à une personne qu'elle devra dormir à la rue faute de places d'hébergement, ou que sa demande d'asile a été refusée. Pour autant, sans notre action, de nombreuses personnes seraient dans une situation encore plus difficile et il faut aussi se réjouir des petits « succès ». Quand on voit le chemin qu'il reste à parcourir pour un accueil digne des personnes migrantes ou les attaques qui sont faites au droit de ces personnes, cela montre la nécessité de continuer à œuvrer pour la défense de ces droits.

«LES MINEURS
ISOLÉS
SONT SOUVENT
D'ABORD
CONSIDÉRÉS
COMME
DES ÉTRANGERS,
DES MIGRANTS,
PLUTÔT QUE
COMME
DES ENFANTS.»

LA CAMPAGNE D'IMPACT

QU'EST CE QU'UNE CAMPAGNE D'IMPACT ?

Une campagne d'impact est l'ensemble des actions menées autour d'un film afin d'obtenir un changement concret sur la situation exposée dans le film. Elle se crée en collaboration avec les associations, les ONG ainsi que les décideurs politiques et/ou économiques concernés, et permet de prolonger l'expérience du film en donnant aux spectateur-ices les clés pour agir. Elle s'ajoute à la campagne marketing classique de la sortie du film en salles ou en TV.

Les campagnes d'impact permettent ainsi de transformer l'émotion en action, de passer de la sensibilisation au changement. Grâce aux campagnes d'impact, on peut dire que les films ou les séries peuvent faire bouger les lignes.

EN QUOI CONSISTE LA CAMPAGNE D'IMPACT DU FILM *LES ENGAGÉS* ?

La campagne d'impact de *Les Engagés* repose sur l'intention de la réalisatrice Émilie Frèche de faire évoluer les conditions d'accueil des enfants réfugiés. En effet, en vertu de la Convention internationale des droits de l'enfant et de la Convention européenne des droits de l'homme, l'État doit assurer la protection de chaque enfant isolé qui entre sur le territoire français - et devrait lui garantir une prise en charge complète en termes d'hébergement, de scolarisation et de santé.

Sept partenaires associatifs reconnus (France terre d'asile, La Cimade, Oxfam France, Amnesty International France, l'ACAT France, Watizat et École pour Tous) se sont réunis autour du film *Les Engagés* pour appeler à une amélioration concrète des conditions d'accueil des mineurs isolés étrangers en France. Cet appel pourra être entendu si le grand public se mobilise à son tour autour du film.

Les spectateurs et spectatrices pourront ainsi passer à l'action grâce aux ressources en ligne sur le site de la campagne d'impact, pour organiser une projection, signer une pétition et s'engager avec des acteurs de terrain au niveau local : www.lesengages-lefilm.com.



POUR ALLER PLUS LOIN

Parcours des jeunes exilés

https://www.lacimade.org/wp-content/uploads/2018/11/La_Cimade_Jeunes_en_danger_2018.pdf

Guide contre les préjugés sur la migration

https://www.lacimade.org/wp-content/uploads/2016/10/La_Cimade_Petit_Guide_Prejuges_2016.pdf

Point sur la migration

https://www.lacimade.org/wp-content/uploads/2016/10/La_Cimade_Petit_Guide_Migrations_2016.pdf

Guide sur les enfants

https://www.lacimade.org/wp-content/uploads/2021/11/La_Cimade_Petit_Guide_Enfance_2020.pdf

Recommandations pour améliorer le sort des enfants

<https://www.lacimade.org/29-propositions-enfants-en-danger/>

Politiques frontalières avec cartes

<https://www.lacimade.org/publication/dedans-dehors-une-europe-qui-senferme/>

Frontex

<https://www.lacimade.org/il-ne-suffit-pas-de-changer-le-directeur-cest-frontex-quil-faut-supprimer/>

Point sur les frontières

<https://www.lacimade.org/frontieres-europennes-exigeons-un-accueil-inconditionnel-pour-toutes-les-personnes-en-danger/>

Sur les autres affaires de délit de solidarité

<http://www.delinquantssolidaires.org/actualites>

Sur la commission des droits de l'enfant

http://ai405.free.fr/ressources/dossiers_pdf/dossier%20n%B017.pdf